

le rapport aux Chambres assemblées, qui dresserent là-dessus l'arrêté suivant, qui fut inséré dans les Registres du Parlement; je n'en fais ici le récit que pour montrer la fermeté de ce Corps à soutenir ses résolutions.

„ Qu'en tout tems & en toute occasion la Com-  
 „ pagnie representera au Roy les conséquences de  
 „ son Arrêt du premier de Mai, & combien il est  
 „ important pour l'intérêt dudit Seigneur Roy, & la  
 „ tranquillité publique qu'on ne puisse revoquer en  
 „ doute la compétence de la Compagnie, à l'effet  
 „ d'empêcher qu'on donne à la Bulle *Unigenitus* le  
 „ caractère de Foi, qu'elle n'a eu par aucune dé-  
 „ cision de l'Eglise, & qu'elle ne peut avoir par sa  
 „ nature; & au surplus, que la Compagnie persiste  
 „ en son arrêté du 6. Mai present mois. Fait en  
 „ Parlement le 19. Mai 1733. „ Cet arrêté c'est la  
 „ résolution de présenter au Roi des remontrances,  
 „ comme nous l'avons rapporté, page 423. du dernier  
 „ Journal.

Voilà ce que nous avons d'essentiel à déduire de ces troubles. Nous aurons, peut-être, dans la suite de quoi entretenir encore nos Lecteurs sur cette matière qui devient très-sérieuse. Entre tems, 48. Evêques zélés pour la bonne cause ayans à leur tête les Cardinaux de Billy & de Rohan, ont écrit une Lettre au Roy en des termes également civils & respectueux, par laquelle ils demandent à Sa Maj. la convocation d'un Concile national, qui, dit-on, pourra bien avoir lieu.

VII. Il paroît dans le Royaume, en faveur du Pere Coffrel, Curé de la Paroisse de St. Medard à Paris, dont il est parlé dans les deux Arrêts qui occasionnent aujourd'hui la mésintelligence entre la Cour & le Parlement, un Arrêt rendu au commencement de Mai qui ajuge à ce Curé 400. livres de dom-